

C'est dans cette atmosphère que nous nous réunissons aujourd'hui afin de relever de notre mieux les ruines que nous ont laissées les années de guerre; nous reprenons les tâches pacifiques; nous acceptons le défi que nous pose l'avenir.

Qu'est-ce que le Canada répondra à ceux qui l'ont sauvé et à ceux qui doivent vivre avec ces derniers, et que dira-t-il aux générations à venir? Cette question nous amène aux réalités de l'heure.

La réponse de la Chambre aux hommes qui ont vaillamment combattu, aux personnes des deux sexes qui ont fabriqué le matériel militaire et à tous les autres, ne peut se limiter à des paroles ronflantes, à des plaquettes et à des monuments de bronze ou de pierre. La seule réponse du Parlement à ceux à qui nous devons dorénavant l'existence, doit être l'adoption de mesures créant des emplois utiles et assurant la production nécessaire et la sécurité surtout à ceux qui nous reviennent des champs de bataille, aux blessés et aux familles de nos disparus. Inutile d'ajouter que nous devons nous efforcer de procurer les mêmes avantages à tous nos autres citoyens.

Si nous voulons être dignes de notre tâche, il est une autre réponse que nous devons pouvoir donner. Nous devons ériger un régime économique dans lequel les Canadiens puissent avoir foi; une démocratie en laquelle nous puissions avoir confiance et une programme national sur les principaux articles duquel nous puissions nous entendre.

En nous fondant sur un tel principe, nous pourrions faire naître un nouveau sentiment d'unité au Canada, un nouveau sens des responsabilités qui se rattachent aux affaires publiques et la vision nouvelle d'une destinée assurée pour la nation.

L'Etat idéal n'est pas un don du Ciel. Nous ne pouvons l'édifier qu'au prix de grands sacrifices.

Une lourde responsabilité retombe sur les membres de cette Chambre. Il leur incombe d'apporter une contribution efficace à la réalisation d'un état de choses plus généralement acceptable au pays même et à l'établissement des meilleures relations possibles avec l'étranger.

Je n'ai pas besoin de dire que je suis fort impatient d'accomplir ma tâche au cours de la présente session du Parlement, en collaboration non seulement avec ceux qui siègent auparavant dans cette enceinte mais aussi avec ceux qui, comme moi, sont de nouveaux venus.

Aux honorables députés que j'aperçois autour de moi—à quelque parti politique qu'ils appartiennent—je tiens à dire dès maintenant

que je les crois animés d'autant de sincérité et de bonne foi que je le suis moi-même. Je reconnais que les partis et les groupes politiques dont les membres occupent des sièges tant à votre gauche qu'à votre droite, monsieur l'Orateur, ont un but commun, celui de favoriser ce que chacun d'eux considère comme le meilleur intérêt et le bien-être des Canadiens.

Le rôle de l'opposition de Sa Majesté en cette Chambre comporte de graves responsabilités. Si jamais les fonctions d'une opposition officielle au Parlement devaient être réduites à un rôle de pure forme, tout l'édifice du droit commun britannique, qui nous assure un si grand nombre de nos libertés individuelles, serait exposé à périr.

Nous siégeons ici en tant que particuliers soucieux d'appuyer le programme de l'un des partis représentés. Je reconnais que chaque membre des divers partis est mû par des motifs louables. Nos divergences portent surtout sur les moyens à prendre pour réaliser les buts désirables que visent la plupart d'entre nous. Si nous pouvons arriver à maintenir une véritable démocratie, ce que nous avons de meilleur finira par prédominer.

Je dirai quelques mots de l'attitude de l'opposition officielle à l'égard du Gouvernement. Nous reconnaissons que le Gouvernement porte de lourdes responsabilités. Ces dernières sont inhérentes à la tâche qu'il a recherchée et qui lui a été confiée. Cela ne le libère nullement des conséquences de ses erreurs et ne le justifie pas non plus de s'écarter sensiblement du gouvernement responsable et de verser dans les méthodes dictatoriales et bureaucratiques.

Le but que nous nous assignerons sera d'aider le Gouvernement à résoudre les problèmes qui surgiront. On ne nous reconnaît pas le droit de contribuer à l'élaboration du programme du Gouvernement ni celui de participer à sa réalisation mais il nous est permis d'offrir des critiques d'ordre pratique et c'est même notre devoir de le faire.

Nous comptons que le Gouvernement exposera sa politique et qu'il n'aura rien à cacher au Parlement.

Nous considérerons le cabinet comme le conseil d'administration d'une vaste entreprise coopérative nationale dont les directeurs doivent répondre du bien-être économique de la nation. Le rôle que nous nous reconnaissons, et par nous j'entends tous les honorables députés à quelque groupe qu'ils appartiennent, est celui de représentants des actionnaires de cette entreprise, c'est-à-dire la population canadienne.